

## Tunisie 2019 : Chronique d'une surprise électorale annoncée

Eric Gobe

► **To cite this version:**

Eric Gobe. Tunisie 2019 : Chronique d'une surprise électorale annoncée. L'Année du Maghreb, CNRS Éditions, 2020, citoyennetés : pratiques et ressources, pp.327-353. halshs-03066933

**HAL Id: halshs-03066933**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03066933>**

Submitted on 8 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Tunisie

sous la direction de **Éric GOBE**





## Tunisie 2019 : Chronique d'une surprise électorale annoncée

Éric GOBE\*

Au début de 2019, fort de son groupe parlementaire de 69 députés, le Mouvement Ennahdha apparaît en position de force sur la scène politique, tant vis-à-vis de Nidaa Tounes, le parti fondé par le président de la République, Béji Caïd Essebsi, qui ne dispose plus que de la moitié de son capital parlementaire initial avec une quarantaine de députés, que de Youssef Chahed, le chef du gouvernement, qui fédère autour de lui la majorité des transfuges de Nidaa Tounes (44 députés réunis au sein du groupe parlementaire de la Coalition nationale).

La victoire relative du parti islamique aux élections municipales du 6 mai 2018 a conduit son président, Rachid Ghannouchi, à soutenir explicitement le chef du gouvernement, Youssef Chahed, dans sa confrontation avec Béji Caïd Essebsi. Dans l'optique des scrutins législatifs et présidentiel de 2019, il s'agit pour le dirigeant d'Ennahdha d'assurer à son parti la victoire aux élections législatives, puis de s'insérer, aux côtés de Youssef Chahed et de son futur parti politique, dans un gouvernement de coalition.

Ennahdha semble ainsi souffrir beaucoup moins, en termes de popularité, que Nidaa Tounes de sa participation au gouvernement dans la mesure où son positionnement en tant qu'acteur de second rang lui a permis de mieux se préserver que son partenaire-concurrent de l'usure du pouvoir. Les sondages qui se sont succédé tout au long de l'année 2018 lui ont d'ailleurs donné systématiquement la première place aux élections législatives de 2019 avec autour d'un quart des intentions de vote.

En revanche, Nidaa Tounes, en constituant la colonne vertébrale du gouvernement, est devenu, aux yeux de la majeure partie de la population, le principal responsable de la situation économique et sociale désastreuse du pays.

Quant à Youssef Chahed, en ce début d'année, il compte opérer une OPA sur ce qu'il reste de Nidaa Tounes et se lancer à la conquête de la présidence de la République en s'appuyant sur les députés de la Coalition nationale qui doivent constituer le noyau de sa future formation politique, Tahya Tounes (Vive la Tunisie).

\* Directeur de recherche, IREMAM, Aix Marseille Université/CNRS, Aix-en-Provence, France. Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche « Crise et représentation politique en Afrique du nord. Dispositifs institutionnels et contestation » (CSO2017-84949-C3-2-P) financé par le ministère espagnol de l'Économie, de l'Industrie et de la Compétitivité (MINECO), l'Agence nationale de la recherche (AEI) et le Fonds européen de développement régional (FEDER)(2018-2021).

Toutefois, Youssef Chahed en tant que chef du gouvernement est particulièrement exposé aux aléas de la conjoncture économique et sociale. Or précisément, sur le front social, l'année 2019 a mal débuté pour lui : le 17 janvier 2019, il est confronté à une grève générale lancée par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) qui mobilise près d'un million de salariés de la fonction et du secteur publics. Les relations entre la centrale syndicale, plus particulièrement le syndicat de l'enseignement secondaire, et le gouvernement resteront tendues tout au long de l'année. Ce sont d'ailleurs des événements renvoyant à la dégradation de la situation économique et sociale qui vont catalyser le mécontentement alimentant un vote sanction à l'égard d'une large partie du personnel politique aux élections présidentielle et législatives.

Les résultats desdites élections ont été analysés par les médias comme une surprise, comme un phénomène non anticipé. Or, la dynamique politique telle qu'enregistrée par les enquêtes d'opinion pré-électorales qui se sont succédé jusqu'au mois de juillet a largement montré que la surprise était toute relative, voire annoncée.

### **Youssef Chahed, un chef du gouvernement-candidat sous pression**

En dépit des difficultés sociales rencontrées par le gouvernement Chahed en ces premiers mois de l'année, les partisans de la candidature du chef du gouvernement au scrutin présidentiel sont confiants. Les sondages qui se succèdent entre janvier et avril paraissent favorables à Youssef Chahed et à son parti politique en voie de création, Tahya Tounes.

Alors qu'en 2018, les enquêtes d'opinion le plaçaient systématiquement en seconde position de l'élection présidentielle, derrière Béji Caïd Essebsi, le baromètre politique de l'institut de sondage Sigma Conseil de janvier 2019 le positionne à la première place avec 22,5 % des intentions de vote. De son côté, le président de la République rétrograde à la quatrième place avec 9,2 %<sup>1</sup>. En février, Youssef Chahed est à l'acmé des intentions de vote (30,7%), suivi du juriste Kais Saïed (12,5%) et de Béji Caïd Essebsi (10,8 %)².

Dans le sondage de mars, Youssef Chahed demeure en tête, mais il passe sous la barre des 20 % et voit son avance se réduire sur Kais Saïed (12,1 % des intentions de vote). Son parti, créé en janvier, apparaît pour la première fois dans les enquêtes d'opinion de Sigma Conseil relatives aux élections législatives : il se situe à la troisième place (11,9 %), derrière Ennahdha (24,7 %) et Nidaa Tounes (20 %) qui résiste, en dépit des scissions et des crises qui le frappent depuis 2015<sup>3</sup>. Le mois suivant l'enquête d'opinion d'avril relative aux élections législatives, le positionne devant Nidaa Tounes<sup>4</sup>.

1. Krichen Z., « Le baromètre politique de janvier 2019 : les intentions de vote aux prochaines élections (en arabe) », *Le Maghreb*, 27/01/2019.

2. Krichen Z., « Les intentions de vote aux élections législatives et présidentielle : nette progression d'Ennahdha aux législatives et de Youssef Chahed à la présidentielle (en arabe) », *Le Maghreb*, 17/02/2019.

3. Krichen Z., « les intentions de vote aux élections législatives et présidentielle (en arabe) », *Le Maghreb*, 19/03/2019.

4. Krichen Z., « Avril 2019, Les intentions de vote aux élections législatives (en arabe) », *Le Maghreb*, 07/04/2019.

En ce premier trimestre de 2019, Youssef Chahed s'efforce de créer les conditions permettant à son parti en gestation de jouer un rôle similaire à celui que Nidaa Tounes avait joué entre 2012 et 2014 en menant Béji Caïd Essebsi à la victoire.

Il est secondé dans son action de conquête de la présidence de la République par Slim Azzabi, l'ex-chef de cabinet de la présidence de la République, avec lequel il est entré en politique en 2011. Ce dernier organise avec les députés de la Coalition nationale, d'anciens cadres de Nidaa Tounes, d'Afek Tounes (Horizons de Tunisie) et de Machrou Tounes (Le Projet de la Tunisie)<sup>5</sup>, ainsi que des indépendants, une série de réunions régionales dans 16 gouvernorats, prélude à l'annonce officielle, le 27 janvier 2019 à Monastir, de la création de Tahya Tounes. En choisissant la ville natale de Habib Bourguiba pour lancer le parti, Youssef Chahed et ses partisans se réclament de la filiation politique du fondateur de la Tunisie indépendante<sup>6</sup>.

Le 27 avril 2019, la veille de la tenue du congrès constitutif de Tahya Tounes, la question sociale et la fracture géographique s'invite dans l'opération de mise en orbite de Youssef Chahed pour la présidentielle : 12 ouvriers agricoles (7 femmes et 5 hommes) transportés à l'arrière d'un pick-up ont été tués et 20 autres blessés dans un accident de la route dans la Délégation de Sebala (gouvernorat de Sidi Bouzid), alors qu'ils se rendaient vers les champs de tomates où ils devaient travailler. L'épisode suscite une vive émotion sur les réseaux sociaux et dans la presse, alors que l'Union régionale de l'UGTT appelle à une grève générale à Sidi Bouzid, la ville symbole de la révolution tunisienne<sup>7</sup>. Aussi Youssef Chahed, en déplacement pour la circonstance à Sidi Bouzid, demande-t-il aux organisateurs de reporter au 1<sup>er</sup> mai le congrès, au motif de la période de deuil à respecter. Il clôture le congrès, comme prévu le jour de la fête du travail, par un discours fleuve, sans pour autant clarifier sa position au sein de Tahya Tounes et sans déclarer ses intentions de candidature à la présidentielle<sup>8</sup>.

Le congrès de son parti ne lui permet pas de progresser dans les sondages, bien au contraire. Son gouvernement, comme Tahya Tounes, subit le contrecoup l'accident de la route de Sebala et de l'affaire des 15 nouveau-nés décédés à la maternité de la Rabta à la suite d'infections nosocomiales. Ce dernier incident, qui s'est déroulé entre le 6 et le 15 mars, a été largement relayé par les médias. Il a donné lieu à une gestion de crise décrite par certains comme « calamiteuse »<sup>9</sup>, si bien qu'elle a débouché sur la démission en cascade du ministre de la santé,

5. Afek Tounes est un parti de tendance libérale fondé le 28 mars 2011. Machrou Tounes, parti créé le 20 mars 2016 par Mohsen Marzouk, est issu d'une scission de Nidaa Tounes.

6. Dahmani F., « Personne n'a le monopole de la patrie », *Jeune Afrique*, 11/02/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/mag/732023/politique/tribune-tunisie-personne-na-le-monopole-de-la-patrie/>>.

7. Lafrance C., « Congrès de Tahya Tounes : un report et de nombreuses questions », *Jeune Afrique*, 29/04/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/768472/politique/tunisie-congres-de-tahya-tounes-un-report-et-de-nombreuses-questions/>>.

8. Youssef Chahed est élu officiellement président de Tahya Tounes le 1<sup>er</sup> juin et ne déclare sa candidature à l'élection présidentielle que le 9 août.

9. Guerfali R., « Le dossier de Nawaat : les bébés, les infections nosocomiales, les erreurs médicales et la sécurité des patients », *Nawaat*, 21/03/2019, <<https://nawaat.org/portail/2019/03/21/le-dossier-de-nawaat-les-15-bebes-les-infections-nosocomiales-les-erreurs-medicales-et-la-securite-des-patients/>>

de la directrice de générale de la santé, de celle du Centre d'obstétrique et de gynécologie de Tunis, ainsi que du directeur général du laboratoire national de contrôle des médicaments, sans d'ailleurs que des solutions ne soient trouvées pour juguler le développement des maladies nosocomiales dans les hôpitaux tunisiens.

Une première enquête d'opinion réalisée par l'Institut Emrhod consulting du 27 au 30 avril fait ressortir les mauvais résultats du gouvernement Chahed. Celui-ci enregistre son score de satisfaction des Tunisiens le plus bas depuis son investiture (22,8 %), soit une chute de 10 points par rapport au sondage du mois précédent<sup>10</sup>. Cette première enquête d'opinion est en fait le coup de semonce. Les sondages qui suivent ne font qu'accentuer la tendance qui voit les candidats de la scène politique « officielle » régresser dans les intentions de vote. Ils confirment ainsi que les Tunisiens ont tendance « à assimiler les hommes et femmes politiques à des intermédiaires vénaux dont l'objectif serait de s'enraciner dans les structures étatiques et de les utiliser à leur profit »<sup>11</sup>.

Par ailleurs, le magnat de la télévision, patron de *Nessma TV*, Nabil Karoui, fait un bond dans les intentions de vote pour l'élection présidentielle et vient talonner un Youssef Chahed en net recul<sup>12</sup>. Cette forte progression intervient quelques jour après l'intervention des forces de l'ordre au siège de *Nessma TV* à Radès où le matériel audiovisuel a été saisi en vertu d'une décision prise par la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), le 5 octobre 2018<sup>13</sup>.

## Un personnel politique déconsidéré

Le 5 mai, l'enquête d'opinion publiée par Sigma Conseil fait l'effet d'une bombe dans la classe politique. Le quotidien *Le Maghreb*, qui en publie les données, titre d'ailleurs sur le « tremblement de terre » politique dont rendrait compte le sondage<sup>14</sup>.

10. Résultats du sondage cités par Soudani S., « Présidentielle : comment Nabil Karoui a été propulsé 2<sup>e</sup> dans les intentions de vote », *Le Courrier de l'Atlas*, 3 mai 2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-presidentielle-comment-nabil-karoui-a-ete-propulse-eme-dans-les-intentions-de-vote-21969/>>.

11. International Crisis Group (ICG), *Tunisie : dépasser les querelles pour restaurer la confiance*, Rapport de l'ICG, 2/08/2018 Tunisie <<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/62-tunisie-depasser-les-querelles-pour-restaurer-la-confiance?fbclid=IwAR3vmQImdQVIO63iWgtrjvklTensBr9JoUcktkC2vr3WJ1ocNUzyRriRQcc>>.

12. Soudani S., art. cit., Youssef Chahed, bien que placé en tête des intentions de vote avec 9,8 % est en net recul par rapport au mois de mars (14, 6 %), alors que Nabil Karoui apparu « spontanément » dans les sondages en décembre, est crédité de 8,1 % des intentions de vote contre 0,2 % dans l'enquête d'opinion du mois précédent (la faiblesse des pourcentages indiqués est liée au fait qu'ils sont rapportés à l'ensemble des sondés et non pas seulement à ceux qui se déclarent comme votants).

13. Soudani S., « Fermeture de la chaîne *Nessma TV* par la force publique, une décision politique ? », *Le Courrier de l'Atlas*, 25/03/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-fermeture-de-la-chaine-nessma-tv-par-la-force-publique-une-decision-politique--21932/>>.

14. Krichen Z., « Les intentions de vote aux élections législatives et présidentielle en mai 2019 : le tremblement de terre (en arabe) », *Le Maghreb*, 5/06/2019.

### Les prémices d'une défaite électorale annoncée

Les sondages qui vont se succéder entre mai et juillet préfigurent le résultat final des élections présidentielle et législatives. Ils constituent la trame de la chronique d'une défaite électorale annoncée du personnel politique qui a dominé la législature 2015-2019.

À l'élection présidentielle, l'enquête de Sigma classe au deux premières places Kais Saïed (22,4 %) et Nabil Karoui (21,8 %). Abir Moussi, la candidate symbole des nostalgiques du régime de Ben Ali, suit en troisième position avec 12,4 %, alors que Youssef Chahed s'effondre avec 7,4 % perdant ainsi 12 points en deux mois.

Les résultats du sondage sont révélateurs du discrédit profond qui touche le personnel politique : le score cumulé des personnalités issues de la scène politique « officielle » tunisienne, c'est-à-dire Youssef Chahed, Kamel Morjane, Abdelfatteh Mourou (Ennahdha, vice-président de l'ARP), Béji Caïd Essebsi et Rachid Ghannouchi, atteint un niveau inférieur à 20 % (17,1 %).

Fait notable, la baisse dans les intentions de vote concerne aussi le mouvement Ennahdha qui, dans les sondages relatifs aux élections législatives des derniers mois, oscillait entre 25 % et 30 % de intentions de vote. Or, le mouvement islamique tombe pour la première fois sous la barre des 20 % des intentions de vote (18 %). Ce sondage enregistre également la montée en puissance du Parti destourien libre (PDL) d'Abir Moussi qui passe la barre des 10 % (14,7 %)<sup>15</sup>.

Ces résultats suscitent les réactions de certains dirigeants politiques qui critiquent violemment la crédibilité des diverses enquêtes d'opinion. Le président d'Ennahdha, s'étonne que son parti perde en un mois, de 7 à 10 points, alors que Ghazi Chaouachi, député et secrétaire général du Courant démocratique qualifie les sondages de « processus d'escroquerie, de triche et d'orientation de l'opinion publique ». Le bouleversement de la scène politique tunisienne qu'impliquerait des résultats électoraux calqués sur ceux des sondages est tel que le président de la République enjoint, lors de ces vœux de ramadan, « les Tunisiens de ne pas prendre les sondages au sérieux »<sup>16</sup>.

Les résultats des enquêtes d'opinion troublent d'autant plus la classe politique que les tendances se confirment d'un mois sur l'autre. Cette situation conduit *Le Maghreb* à titrer le 12 juin 2019 : « Les intentions vote aux élections législatives et présidentielle en juin 2019 : le tremblement de terre continue ».

Selon ce sondage, à l'élection présidentielle, le duo Nabil Karoui-Kais Saïed fait la course en tête et progresse légèrement par rapport au mois de mai (le

15. Fondé le 23 septembre 2013 par l'ancien Premier ministre de Ben Ali, Hamed Karoui, sous le nom de Mouvement destourien, il a pris son nom actuel le 16 août 2016. Il regroupe pour l'essentiel des membres du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) dissous, le parti présidé par feu le dictateur Ben Ali. Candidate malheureuse aux élections législatives de 2014, Abir Moussi a écarté de la direction les anciens du Mouvement destourien, puis a accédé en 2016 à la présidence du parti et l'a restructuré sur le modèle du RCD en créant un bureau politique et un comité central. Voir Okkez M. S. B., « Abir Moussi : quand la révolution sert d'incubateur à ses ennemis (en arabe) », *Nawaat*, 25/06/2019, <<http://nawaat.org/portail/2019/06/25/ريبيع-رياءادعأقروشلأ-خرفنت-نيح-يسوم>>.

16. Dahmani F., « Insondables sondages : en Tunisie, les enquêtes d'opinions sont sujettes à caution », *Jeune Afrique*, 23 mai, 2019, <<https://www.jeuneafrique.com/mag/776495/politique/insondables-sondages-en-tunisie-les-enquetes-dopinion-sont-sujettes-a-caution/>>.



premier obtient 23,8 % des intentions de vote contre 23,2 % pour le second). Youssef Chahed reste scotché à la quatrième place (7,4 %), toujours devancé par Abir Moussi. Mais cette fois-ci, c'est la répartition des intentions de vote aux élections législatives qui crée l'évènement.

Le « parti de Nabil Karoui » qui n'est pas encore créé au moment du sondage recueille 29,8 % des intentions de vote (contre 3,9 % en mai). Il devance Ennahdha (16,8 %), le PDL (11,3 %) et Tahya Tounes 8,6 %. La perspective d'une future coalition gouvernementale menée par Ennahdha et Tahya Tounes dans le cadre d'un « consensus » défini par les deux partis semble compromise. Apparaît également dans le sondage une nouvelle entité politique, l'association Aïch Tounsi (Vis Tunisien) qui obtient 5,4 % des intentions de vote se classant ainsi devant Nidaa Tounes (5 %) et le Front populaire (3,4 %).

Les composantes d'un vote sanction se cristallisent ainsi autour de nouvelles personnalités et formations politiques. Une partie de la presse tunisienne y voit l'émergence soit de figures populistes, soit de figures anti-système ou hors-système. En ce mois de juin, au regard des sondages, quatre acteurs politiques semblent avoir le vent en poupe : Nabil Karoui, Kais Saïed, Abir Moussi, et le mouvement Aïch Tounsi. Nous allons nous focaliser sur les deux premiers, c'est-à-dire sur les deux futurs candidats finalistes de l'élection présidentielle.

#### Les nouveaux venus Nabil Karoui et Kais Saïed : des candidatures anti-système ou des populistes ?

En mai-juin, l'étiquetage « populiste » est principalement appliqué à Nabil Karoui. Positionné en tête des sondages, il est présenté par Zied Krichen, l'éditorialiste du quotidien *Le Maghreb* comme l'incarnation d'un « populisme caritatif ». Le profil de Nabil Karoui correspondrait au premier postulat de la « populologie » selon lequel le populisme serait une affaire de démagogie et de clientélisme<sup>17</sup>.

Son profil a un arrière-goût de déjà-vu : Zied Krichen compare Nabil Karoui à Hachmi Hamdi et Slim Riahi, tous deux candidats à l'élection présidentielle<sup>18</sup>. Homme de média, il est d'autant plus facilement labélisé comme le Berlusconi tunisien (à l'instar de Slim Riahi en son temps) qu'il a créé, en 2009 par la « grâce » du président-dictateur Ben Ali la chaîne *Nessma TV*, en partenariat avec l'ancien Premier ministre italien et le producteur de cinéma, Tarek Ben Ammar<sup>19</sup>. Le magnat n'est pas un novice en politique : se présentant comme membre fondateur de Nidaa Tounes (ce qu'il n'a pas été), il utilise sa chaîne de TV pour promouvoir la formation politique fondée par Béji Caïd Essebsi tout comme il participe à l'organisation de la rencontre de Paris d'août 2013

17. Dans son dernier ouvrage, le sociologue Federico Tarragoni (2019, p. 68) tente de reconstruire le concept de populisme sur de nouvelles bases en le débarrassant de tout jugement normatif. Il y critique les travaux récents de science politique et l'immense majorité des commentaires journalistiques qui relèvent, selon lui, la « populologie », c'est-à-dire un discours porteur d'évaluation négative (et plus rarement positive chez les penseurs se réclamant du « populisme de gauche ») véhiculant un certain nombre de postulats qui réduisent le populisme à la démagogie, au nationalisme, voire au totalitarisme.

18. Krichen Z., art. cit., 5/05/2019.

19. Ben Yousef M. S., « Nabil Karoui, une stratégie de conquête », *Barralaman*, 13/09/2019, <<https://news.barralaman.tn/nabil-karoui-candidat-elections-fr/>>.

entre Rached Ghannouchi et le futur président de la République<sup>20</sup>. Partie prenante des luttes internes qui minent Nidaa Tounes, il en démissionne en avril 2017, officiellement pour se conformer aux dispositions légales interdisant au propriétaire d'un média audiovisuel d'exercer des responsabilités partisans.

En 2016, à la suite du décès accidentel de son fils Khalil, il met en place son entreprise de conquête politique en s'appuyant sur une association de bienfaisance, Khalil Tounes. Il sillonne les zones les plus pauvres du pays et exprime sa sollicitude à l'égard des démunis (*Zwaoula*) auxquels il distribue des produits de première nécessité et des soins médicaux. Qualifiant son association de « start-up de la bienveillance », ses actions caritatives sont mises en scène par sa chaîne de TV (dont il n'est plus officiellement le président). Elles créent ainsi « une communauté émotionnelle autour [...] d'une vedette du *Charity business* » (Camau, 2020, p. 87). Se réclamant de l'expérience de l'ancien président Lula au Brésil, Nabil Karoui se construit l'image d'un homme à l'écoute des populations oubliées et marginalisées. Il ne lui reste plus qu'à la mettre au service d'une stratégie de conquête du pouvoir.

Accusé en 2016 par l'ONG *I Watch* de blanchiment d'argent et de détournement de fonds vers l'étranger, l'accession à une fonction électorale pourrait le protéger d'éventuelles poursuites judiciaires et fiscales qui, au fur et à mesure que ses ambitions présidentielles s'affirment, deviennent un horizon probable. Aussi décide-t-il, en juin, d'annoncer sa candidature à l'élection présidentielle. À la fin du même mois (le 25), il « récupère » le parti tunisien pour la paix sociale qui a été créé quelques jours plus tôt, en devient le président et le rebaptise Qalb Tounes (le Cœur de la Tunisie).

Son principal concurrent dans les sondages, Kais Saïed, est également présenté comme un candidat populiste par une partie des médias tunisiens. Mais d'autres qualificatifs lui sont également accolés : il est décrit comme un candidat anti-système, islamo-conservateur, salafiste révolutionnaire, légaliste ou encore nationaliste arabe<sup>21</sup>. Ses prises de position sociétales en font la cible d'une partie de la presse : certains voient en lui un sous-marin d'Ennahdha, un salafiste ou encore un ultra-conservateur, tandis que d'autres le soupçonnent d'avoir des accointances avec la formation salafiste du Hizb Ettahrir. Il paraît évident que son refus de l'égalité dans l'héritage, son rejet de « l'expression publique » de l'homosexualité dont les défenseurs sont accusés de recevoir des soutiens de l'étranger et sont soupçonnés de vouloir frapper la nation et l'État, ainsi que sa position en faveur de la peine de mort attisent le clivage dit « conservateurs/modernistes » et en font un apôtre d'une forme de « protectionnisme culturel »<sup>22</sup>.

Si l'on part de l'approche discursive du populisme développée par le politiste Michel Camau (2020, art. cit.) ou d'une analyse s'attelant à dégager les éléments constitutifs d'une « culture politique populiste » (Rosanvallon, 2020), Kais Saïed peut être qualifié de leader populiste. Sous le premier angle « le

20. Cette entrevue, qui a fait baisser la tension politique en Tunisie, est à l'origine de la politique du « consensus » entre le chef du parti islamique et le président de la République.

21. Ben Youssef M. S., « Kais Saïed : un légaliste conserveur ? », 13/09/2019, *Barralaman*, <<https://news.barralaman.tn/kais-saied-candidat-elections-fr/>>.

22. Brésillon T., « Kais Saïed : un projet de démocratie radicale pour la Tunisie », *MEE*, 17/09/2019, <<https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/kais-saied-un-projet-de-democratie-radica-le-pour-la-tunisie>>.

populisme s'avère un discours centré sur "le peuple" et "l'élite" ou "les élites". Il opère une construction de chacun de ces référents à partir de l'antagonisme entre un vaste ensemble d'exclus du pouvoir et une petite minorité détentrice illégitime de son monopole. Les populistes prétendent représenter "le peuple" des exclus contre "l'élite" illégitime et énoncent leurs revendications politiques au nom de la volonté populaire » (Camau, 2020, art. cit., p. 67). Sous le second angle, le populisme renvoie, notamment, à une conception spécifique du peuple (« le peuple-Un »), à la théorie d'une démocratie « directe, polarisée et immédiate », ainsi qu'à une modalité de la représentation (« l'homme-peuple ») (Rosanvallon, *op. cit.*, p. 27-75).

Kais Saïed s'identifie largement aux critères distingués par les deux auteurs. Cet universitaire de 61 ans, dépourvu de tout appareil politique (parti, association, élus ou média) susceptible de soutenir sa candidature ou/et de constituer une force politique au parlement, donne le sentiment d'être un homme seul.

Jeune retraité, Kais Saïed était un modeste assistant de droit constitutionnel, marginalisé dans le champ universitaire. En revanche, depuis 2011, il s'est construit l'image d'un expert en prenant la parole dans les médias et se faisant remarquer par ses positions critiques à l'égard de la « transition » : dès 2011, il dénonce le « contournement de la révolution » et le « vol de la volonté populaire » organisé par les partis politiques<sup>23</sup>. Il rejette le système des partis et le scrutin de liste, « scrutin des intrigues » qui précisément rend les élus davantage responsables devant leur formation politique que devant leurs électeurs.

La Constitution de 2014 est, selon lui, le fruit de marchandages entre des formations politiques qui l'ont vidée de sa substance populaire en traitant d'« enjeux marginaux », éloignées des préoccupations des Tunisiens comme l'identité. Or « la véritable Constitution en Tunisie est celle écrite par les Tunisiens sur les murs » (Saïed, 2018, p. 204). Autrement dit, la « Constitution devrait traduire les valeurs et la volonté du peuple ». Il faut restituer au peuple sa révolution, celle qui a été confisquée par les élites. Cette idée s'exprime à travers son slogan de campagne, « le peuple veut », lui-même emprunté à l'épisode « révolutionnaire » des *sit-in* de Kasbah 1 et 2 de janvier-février 2011. Ce slogan est directement inspiré du poète tunisien Abou el Kacem Chebbi qui, dans son poème « la Volonté de vivre », déclamait « quand un jour le peuple veut vivre, le destin lui obéit ». Prolongeant la parole du poète, Kais Saïed ne cessera d'affirmer tout au long de la campagne électorale que « le peuple sait ce qu'il veut ». Le peuple est dans son imaginaire « la majorité sociale exclue, invisibilisée et non représentée » (Tarragoni, p. 273). Ce faisant, Kais Saïed s'efforce à travers sa démarche de « créer les conditions d'une représentation démocratique plus inclusive, plus effective et plus enchantée » (Tarragoni, p. 283). Cette représentation inclusive est également incarnée « puisque l'entité représentante », en l'occurrence Kais Saïed, « tend à être identifiée à l'entité qu'elle prétend incarner » (Hayat, Péneau, Sintomer, 2018, p. 3). Aussi, pour Kais Saïed, présenter sa candidature à l'élection présidentielle, ne relève pas d'une ambition personnelle. Bien au contraire, cet acte ressortit à la nécessité d'être

23. Okkez M. S. B., « Le parcours de Kais Saïed : au commencement était la voix (en arabe) », *Nawaat*, 16/09/2019, <<http://nawaat.org/portail/2019/09/16/م-دبلا-ي-ف-ذي-حمس-س-يق-قر-يسم/م>>.  
</توصل-ان-ك>

la bouche du peuple comme le magistrat est la bouche de la loi, de constituer « l'organe du peuple », autrement dit de devenir « l'homme-peuple », c'est-à-dire « un leader dépersonnalisé, un pur représentant, une figure totalement absorbée dans sa fonctionnalité » (Rosanvallon, *op. cit.*, p. 52).

S'engager dans l'élection est, pour notre homme, un devoir quasi-religieux. Tout au long de la campagne, il aimera rappeler le verset du Coran de la sourate *La Vache* qui intime au croyant de combattre, quand bien même ce combat lui serait déplaisant (« le combat vous a été prescrit alors qu'il vous paraît désagréable »)<sup>24</sup>.

D'allure ascétique, ne s'exprimant qu'en arabe littéraire sur un ton saccadé et monocorde, il incarne une forme d'intégrité morale. Depuis plusieurs années, il sillonne le pays, propageant ses idées auprès de jeunes rencontrés dans les cafés, les clubs politiques ou lors de conférences. Justicier incorruptible, il mène campagne auprès des jeunes diplômés, avec lesquels il a établi une relation de confiance. Ce sont eux qui depuis des mois se mobilisent sur le terrain et à travers les réseaux sociaux pour aider leur mentor à conduire une campagne de proximité. Quant à ses plus proches soutiens, ils « se partagent principalement entre membres de la gauche islamique tunisienne, inspirée de penseurs iraniens de la révolution de 1979, et ex-dirigeants d'extrême gauche, fondateurs d'une sorte de club d'idées en 2011, le Front des forces de la Tunisie libre »<sup>25</sup>.

Devant ses auditoires, il se propose de régénérer la démocratie en inversant la pyramide des pouvoirs, c'est-à-dire en partant du bas vers le haut, seul moyen, selon lui, de rendre la parole au peuple. Il s'agit de mettre en place une organisation politico-administrative qui instaure la souveraineté du peuple confisquée par le système parlementaire « partitocratique » tunisien. Au premier niveau du mécano institutionnel proposé par Kais Saïed, seraient créés, dans chaque Délégation<sup>26</sup>, des assemblées locales dont les membres, initialement investis par un nombre égal d'électrices et d'électeurs, seraient élus au scrutin uninominal avec un mandat impératif et révocable. Elles prépareraient, à travers des ateliers de travail, un projet de plan de développement économique social et culturel. Seraient également présents dans ces assemblées, mais sans droit de vote, les directeurs des administrations locales, ainsi qu'un responsable de la sécurité nommé par l'administration centrale, après avoir été parrainé par la majorité des membres élus de ladite assemblée (Saïed, 2018, p. 203).

Au deuxième niveau, seraient mis en place des conseils régionaux composés des directeurs des administrations régionales (sans droit de vote) et d'un membre tiré au sort au sein de chacune des assemblées locales. Ils seraient chargés au niveau du gouvernorat de synthétiser les projets élaborés localement. Enfin, au troisième niveau, les conseils régionaux choisiraient un représentant au sein de chaque Assemblée locale qui siègerait au sein l'Assemblée nationale législative (Saïed, 2018, p. 204). Cette architecture institutionnelle permettrait

24. *Al Charia al Maghârebi*, « Entretien avec Kais Saïed (en arabe) », 12/06/2019, <<http://acharaa.com/ar/424819?fbclid=IwAR3QLzxZyMrJBGYXw1ZCZ4Ax3-6lDwA-BuTxXt1iub6fHu-fa788nr5Mpm8>>.

25. ICG, *Tunisie : éviter les surenchères nationalistes*, 4/03/2020, <<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/b73-tunisie-eviter-les-surenchères-popu-listes>>.

26. Circonscription administrative de second ordre, situé entre le gouvernorat (1<sup>er</sup> ordre) et l'Imada (3<sup>e</sup> ordre).

de remplacer l'État de droit par une « société de droit », société où la norme juridique serait intériorisée par chaque citoyen.

La faisabilité de ce programme paraît sujette à caution. En effet bien que désireux de faire rentrer la Tunisie dans une « nouvelle transition révolutionnaire »<sup>27</sup>, Kais Saïed demeure habité par son ethos juridique légaliste et exclut de recourir à un coup de force, fût-il porté par le peuple.

Les deux candidats dont nous venons d'étudier le profil sont l'expression d'un désenchantement à l'égard de la « transition démocratique » tunisienne. Comme sous d'autres cieux, cette dernière a produit « des personnalités improbables dont la virginité politique et le surgissement du néant sont les principales qualités » (Rosanvallon, *op. cit.*, p. 78).

Malmenés par cette vague de rejet, les partis au gouvernement (Tahya Tounes, Ennahdha, ainsi que certains députés de Nidaa Tounes) pensent avoir trouvé la solution en soumettant précipitamment au parlement, à la mi-juin, un projet de loi électoral visant à empêcher les outsiders les plus redoutables de se présenter devant les électeurs.

### Des amendements électoraux visant à éliminer les outsiders politiques

Depuis plusieurs mois, les députés étaient incapables de se mettre d'accord sur une réforme du code électoral. Les débats achoppaient à la fois sur l'établissement et le niveau d'un seuil de représentativité électoral dont l'objectif était de réduire la fragmentation du parlement en éliminant les petits partis et les indépendants. La question est à nouveau examinée et, cette fois-ci, il se dégage une majorité pour fixer un seuil de 3 % au-dessous duquel une liste est exclue de la répartition des sièges à l'ARP<sup>28</sup>.

Les autres amendements adoptés le 18 juin par l'ARP introduisent de nouvelles conditions de candidature. Deux clauses viennent apparemment aligner le code électoral tunisien sur les exigences de transparence affichées dans les législations électorales des démocraties européennes : elles se rapportent à l'obligation de présenter un casier judiciaire vierge pour les élections législatives, ainsi qu'à la nécessité pour les candidats à l'élection présidentielle de fournir un quitus fiscal et une déclaration de patrimoine de l'année précédant la candidature. Toutefois, deux autres amendements rappelant les pratiques d'exclusion du régime de Ben Ali en matière électorale suscitent débats et protestations tant dans les médias que dans le monde politique. La première disposition prévoit que l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) écartera les candidats ayant commis ou tiré profit d'actes illicites pour les partis politiques, ainsi que de la publicité politique durant l'année précédant les élections législatives et présidentielle qui doivent alors se dérouler les 6 octobre et 17 novembre 2019 (ce qui, de surcroît, viole le principe général de

27. *Al Charia al Maghârebi*, art. cit.

28. Dahmani F., « Le Code électoral polémique adopté à l'Assemblée », *Jeune Afrique*, 18/06/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/790442/politique/tunisie-le-code-electoral-polemique-adopte-a-lassemblee/>>.

droit de non-rétroactivité)<sup>29</sup>. Elle vise plus particulièrement Nabil Karoui et Olfa Terras-Rambourg qui, pour soutenir leur action politique, ont utilisé le cadre associatif plus souple que celui des partis politiques qui prohibe le financement étranger, limite les dons, donations et legs des personnes physiques à 60 000 dinars par donateur (environ 20 000 euros) et interdit la distribution d'aides en numéraire ou en nature.

La seconde disposition concerne les candidats « ayant un discours en contradiction avec les règles démocratiques et les principes de la Constitution, ou un discours incitant à la violence, à la haine ou faisant la promotion des violations des droits de l'homme »<sup>30</sup>. Cet amendement pourrait s'appliquer à Abir Moussi, apôtre du régime de Ben Ali qui, placée avec son parti par les sondages de juillet en troisième position devant Youssef Chahed et Tahya Tounes, rejette aussi bien la « révolution » que la Constitution de 2014.

Le 25 juin, 51 députés déposent un recours pour inconstitutionnalité contre le texte auprès de l'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi (IPCCPL). Deux jours plus tard, le 27 juin, deux événements viennent introduire de l'incertitude dans le calendrier électoral : un double attentat dans la capitale, revendiqué par Daesh et surtout l'annonce par le service de communication de la présidence de la République que Béji Caïd Essebsi « a subi un grave malaise ». En l'absence d'informations, les rumeurs sur le décès du président enflent, alimentés par la chaîne algérienne *Ennahar TV* qui présente « ses condoléances au peuple tunisien »<sup>31</sup>. Le démenti de la mort du chef de l'État publié ne rassure pas vraiment, d'autant que le conseiller du président de la République en charge de l'information et de la communication, publie un post sur sa page *Facebook* indiquant que « l'état du président est critique »<sup>32</sup>. Du côté du Parlement, la confusion politique règne, alors que le président de l'ARP est lui-même absent, victime d'un malaise.

Les constitutionnalistes qui se succèdent sur les plateaux de télévision font valoir que l'éventualité du décès du chef de l'État ou de son incapacité à déléguer ses pouvoirs au Chef du gouvernement créerait un vide institutionnel : l'ARP n'ayant pas réussi à élire les quatre membres de la Cour constitutionnelle qu'elle est censée désigner, l'instance chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois n'a pas pu être mise en place. Or cette dernière est l'Autorité qui, selon l'article 84 de la Constitution constate tant la vacance provisoire du président de la République (le Chef du gouvernement le remplace pour une durée maximale de 60 jours) que sa vacance définitive (le président de l'ARP est investi des fonctions de président de la République par intérim, pour une période de 45 jours au moins et de 90 jours au plus). De surcroît, si Béji Caïd

29. Mrad H., « Hétéro-candidature et pluralisme surveillé », *Le Courrier de l'Atlas*, 22/06/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-hetero-candidatures-et-pluralisme-surveillance-22209>>.

30. Chouikha L., « Des amendements du Code électoral aux conséquences incalculables ! », *Nawaat*, 01/07/2019, <<https://nawaat.org/portail/2019/07/01/des-amendements-du-code-electoral-aux-consequences-incalculables/>>.

31. Dahmani F., « Attentats et hospitalisation de Béji Caïd Essebsi : récit d'une folle journée à Tunis », *Jeune Afrique*, 28/06/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/795337/politique/tunisie-attentats-et-hospitalisation-de-beji-caid-essebsi-recit-dune-folle-journee-a-tunis/>>.

32. Amri S., « Tests autour de la rumeur de la mort du président : une communication de crise faible, une guerre d'images et des médias arabes furtifs (en arabe) », *Nawaat*, 03/07/2020, <<http://nawaat.org/portail/2019/07/03/مض-مزال-اصتاس-سي-ي-ول-ات-وم-ة-ع-اش-ات-ار-ابت-خ/>>.



Essebsi n'a pas signé le décret de convocation des électeurs avant le 6 juillet, les scrutins législatifs et présidentiels ne pourront pas se tenir dans les délais constitutionnels. Toutes ces incertitudes mettent en exergue l'impact négatif de l'absence de Cour constitutionnelle sur la continuité des institutions de l'État<sup>33</sup>. Aussi le 5 juillet, la signature du décret de convocation des électeurs par le chef de l'État est-elle accueillie avec soulagement sur la scène politique.

En dépit de son état de santé amoindri, Béji Caïd Essebsi va prendre une ultime décision remettant en cause les calculs politiques de Youssef Chahed et du Mouvement Ennahdha. En effet, alors que l'IPCCPL<sup>34</sup> a rejeté le 8 juillet le recours déposé par les députés deux semaines plus tôt, le président de la République refuse de promulguer le code électoral amendé en violant au passage l'article 81 de la Constitution.

Le 25 juillet, le décès du chef de l'État vient non seulement clore ce dossier, mais signifie aussi bien le réaménagement du calendrier électoral que la modification des calculs politiques des uns et des autres. En raison de l'absence de Cour constitutionnelle, la vacance définitive du président de la République est constatée par le bureau de l'ARP avant que son président, Mohamed Ennaceur, ne prête serment dans l'après-midi.

Pour tenir compte de la durée de maximale de l'intérim (90 jours), Le calendrier électoral fixe le premier tour au 15 septembre. Comme le note Larbi Chouikha (2019) le déroulement de la présidentielle avant les législatives constitue une « ironie de l'histoire » dans la mesure où cette inversion du calendrier électoral « exauce le vœu que Béji Caïd Essebsi » qui n'a eu de cesse d'afficher « ouvertement sa préférence pour un régime présidentiel ».

L'opération d'enregistrement des candidatures au scrutin présidentiel débute le 2 août et débouche le 31 du même mois sur la proclamation par l'ISIE de la liste définitive des 26 candidats retenus. Le 2 septembre, la campagne électorale officielle peut commencer.

Peu avant le décès du chef de l'État, les dépôts auprès de l'ISIE des candidatures aux législatives (22 juillet) ont débuté. Tout comme en 2014, on enregistre à la fin du processus (le 31 août) une pléthore de candidatures : près 15 000 candidats distribués sur 1 506 listes définitives (avec une prédominance de listes indépendantes) mèneront campagne dans les 33 circonscriptions sur le territoire national et à l'étranger, dans le cadre d'un scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

33. Okkez M. S. B., « Le Cabinet du président de la République : l'autre arène de règlement des conflits au sein de Nidaa Tounes (en arabe) », *Nawaat*, 04/07/2019, <<http://nawaat.org/portail/2019/07/04/ع/ارصلل-ىرخأ-ةحاس-ةيرروهمجلالاسىىر-ببنتكلم>>.

34. Lafrance C., « Le recours rejeté, le sort du code électoral controversé entre les mains du président Caïd Essebsi », *Jeune Afrique*, 11/07/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/801592/politique/tunisie-le-recours-rejete-le-sort-du-code-electoral-controverse-entre-les-mains-du-president-essebsi/>>.

## Une campagne électorale présidentielle sous le signe des coups tordus et du grand déballage

Le 7 août, trois jours avant la clôture du dépôt des candidatures, le Majles Choura<sup>35</sup> d'Ennahdha crée l'évènement en décidant de désigner Abdelfattah Mourou comme son candidat à l'élection présidentielle. Cet avocat, issu de la moyenne bourgeoisie tunisoise représente un courant modéré au sein de l'islam politique, apparaissant comme une figure acceptable par les élites sécularistes. Le parti islamique était divisé sur son positionnement vis-à-vis du scrutin présidentiel. La majorité des membres du Majles Choura souhaitait présenter un candidat issu du mouvement, alors que les proches de Rached Ghannouchi affichaient leur soutien à Youssef Chahed. Ces derniers considèrent alors que le score potentiellement élevé d'Abdelfattah Mourou à la présidentielle aurait un impact négatif sur les possibilités de voir Ghannouchi d'accéder l'Assemblée, « la promesse d'un tel monopole étant [...] contre-productive aux yeux des électeurs »<sup>36</sup>.

Cette décision est lourde de conséquence pour Youssef Chahed qui convoitait le soutien d'Ennahdha pour lui assurer la victoire. Après le refus par le président de la République de promulguer le code électoral, la décision d'Ennahdha porte un nouveau coup à la candidature du chef du gouvernement que le sondage de Sigma Conseil de juillet classe en 4<sup>e</sup> position avec seulement 7 % des intentions de vote. Mais Youssef Chahed n'est pas au bout de ses peines<sup>37</sup>. Son ministre de la défense, Abdelkrim Zbidi, homme de confiance de Béji Caïd Essebsi, soutenu par Afek Tounes et Nidaa Tounes, démissionne du gouvernement pour déposer sa candidature à la présidentielle. Ce dernier trouve d'ailleurs des soutiens auprès des milieux sécularistes intellectuels tunisois, tant chez les universitaires que chez d'anciens cadres dirigeants et militants de la gauche des années 1970, comme Kamel Jendoubi et Khémaïs Chamhari<sup>38</sup>. Recrutant dans le même électorat que Youssef Chahed, il en fait l'une de ses cibles favorites. Il l'accuse d'avoir, à la tête du gouvernement, un bilan économique « catastrophique » et d'utiliser les moyens de l'État pour faire sa campagne.

Il n'hésite pas à affirmer qu'il ne faut « pas chercher de midi à quatorze heures pour savoir qui est à l'origine de l'arrestation de Nabil Karoui »<sup>39</sup>. Invité

35. Le « parlement » du Mouvement Ennahdha. Selon les statuts du parti cette instance, composée de 150 membres, fixe la politique générale et les orientations principales du parti, désigne, au nom du parti, les candidats aux fonctions de chef d'Etat, de chef du gouvernement ou à la présidence de l'assemblée législative.

36. Soudani S., « Présidentielle : candidat d'Ennahdha, Mourou rebat les cartes », *Le Courrier de l'Atlas*, 07/08/2020, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-presidentielle-candidat-d-ennahdha-mourou-rebat-les-cartes-22420/>>.

37. Krichen Z., « Juillet 2019 : les intentions de vote aux élections législatives et présidentielle, dernière ligne droite et tremblements de terre politiques (en arabe) », *Le Maghreb*, 10/07/2019.

38. *Businessnews*, « Des personnalités signent une pétition de soutien à la candidature de Abdelkrim Zbidi », 29/08/2019, <<https://www.businessnews.com.tn/des-personnalites-signent-une-petition-de-soutien-a-la-candidature-de-abdelkrim-zbidi,520,90556,3>>.

39. Ce dernier, accusé de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et d'escroquerie, a été placé en détention préventive le 23 août. Delmas B., « Abdelkarim Zbidi, l'homme qui ne voulait pas être candidat », *Le Point*, 04/09/2019, <[https://www.lepoint.fr/afrique/tunisie-abdelkarim-zbidi-l-homme-qui-ne-voulait-pas-etre-candidat-04-09-2019-2333590\\_3826.php#](https://www.lepoint.fr/afrique/tunisie-abdelkarim-zbidi-l-homme-qui-ne-voulait-pas-etre-candidat-04-09-2019-2333590_3826.php#)>.



de la chaîne *Hannibal TV*, il revient sur les événements du 27 juin durant lesquelles, selon lui, les parlementaires auraient tenté de profiter de l'incertitude sur l'état de santé du président de la République pour déclarer la vacance du pouvoir au profit du chef du gouvernement. Afin de stopper net cette tentative, il affirme avoir menacé les députés de placer deux chars devant les portes de l'ARP « pour empêcher un coup d'État institutionnel ». Cette accusation lui permet à la fois de faire passer Youssef Chahed pour un « comploteur » et d'apparaître comme le sauveur de la légalité républicaine, prêt à recourir à la force pour empêcher les apprentis putschistes d'agir<sup>40</sup>.

De surcroît, les tentatives de Youssef Chahed d'écarter Nabil Karoui de la course à la présidentielle semblent échouer. En effet, l'arrestation de l'homme d'affaires ne brise ni sa dynamique électorale ni celle de son parti<sup>41</sup>. Ses déboires lui permettent de se présenter comme la victime d'un chef du gouvernement prêt à tous les mauvais coups pour éliminer par la triche son principal concurrent. Certes, en détention préventive, il ne peut pas faire sa campagne en personne, mais il peut compter sur *Nessma TV* qui ne ménage pas ses efforts pour présenter Nabil Karoui comme un candidat anti-système. Sa détention devient ainsi, avec la lutte contre la pauvreté, le principal thème de campagne du prisonnier-candidat Karoui. Ses supporters n'hésitent pas à lui donner l'aura d'un martyr, à l'instar du très opportuniste Iyadh Elloumi, candidat aux élections législatives sur une liste Qalb Tounes, qui assimile, sans vergogne l'emprisonnement du magnat des médias à l'assassinat du syndicaliste Ferhat Hached en 1952<sup>42</sup>.

Durant les 12 jours de la campagne officielle (du 2 au 14 septembre), Youssef Chahed, Abdelfattah Mourou et Abdelkrim Zbidi, autrement dit, avec Nabil Karoui, les candidats ayant les budgets de campagne les plus élevés, ont tenu une série de meetings sur l'ensemble du territoire national, alors que les autres candidats ont plutôt organisé des rassemblements en plus petit comité<sup>43</sup>.

Le contraste est patent entre la modestie des moyens de campagne de Kais Saïed – sans argent et sans service de communication politique – et ceux de ses concurrents du sérail politique. Outre le travail de terrain de ses jeunes supporters, c'est par *Facebook* que s'opère sa campagne. Pendant tout le processus électoral, il s'appuie sur un large réseau de comptes sociaux regroupant 2,9 millions de membres de groupes et de pages *Facebook*<sup>44</sup>. Ce faisant, Kais

40. Brésillon T., « Tunisie : grand déballage dans la course à la présidence », *MEE*, 09/09/2019. <<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/tunisie-grand-deballage-dans-la-course-la-presidence>>.

41. N'ayant pas été condamné par la justice, ni privé de ses droits civiques, il maintient sa candidature. Par ailleurs, Son parti a recruté tous azimuts au sein de certaines formations politiques en perdition comme l'UPL de Slim Riahi ou Nidaa Tounes dont deux des principaux dirigeants ont bien compris qu'ils n'auraient aucune chance de retrouver leur siège à l'ARP en restant au sein du parti créé par Béji Caïd Essebsi.

42. Soudani S., « Affichage urbain, l'ultime provocation des Karoui », *Le Courrier de l'Atlas*, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-affichage-urbain-l-ultime-provocation-des-karoui-22505/>>. Expert-comptable de profession, Iyadh Elloumi a été un adhérent du RCD sous Ben Ali, avant de devenir membre de la direction du Mouvement Tunisie Volonté, le parti fondé par l'ancien président Moncef Marzouki jusqu'en 2017, année de sa démission.

43. Mission d'observation électorale de l'UE (MOEUE), *Tunisie 2019. Élections présidentielles et législatives*, Rapport final

44. *Ibid.* À noter que ce chiffre ne signifie pas que Kais Saïed disposait de 2,9 millions de sup-

Saïed et ses supporters montrent que les modes traditionnels de mobilisation politique, peuvent être mis en défaut par les réseaux sociaux.

Dans cette configuration, les candidats incarnant la « gauche radicale », en l'occurrence Hama Hammami et Mongi Rahoui apparaissent en perdition. Alors que les sondages leur attribuent des scores autour de 1 % des intentions de vote, ils « s'entredéchirent autour de la propriété intellectuelle et symbolique du Front populaire »<sup>45</sup>.

L'ancien président de la République, Moncef Marzouki semble à peine mieux loti. Représentant d'une ligne pro-révolution, finaliste face à Béji Caïd Essebsi à l'élection présidentielle de 2014, il n'a jamais pu revenir au premier plan de la vie politique. Son parti, le Mouvement Tunisie volonté, successeur du Congrès pour la République (CPR), a été marqué, dès sa naissance fin 2015, par diverses crises dont la dernière en septembre 2018 a abouti à la démission de 80 de ses cadres, dont le secrétaire général Adnen Mansar. Aux élections législatives, il soutient l'initiative politique Tounès Okhra (une autre Tunisie) qui regroupe le Mouvement Tunisie volonté, le parti Wafa d'Abderraouf Ayadi (un ancien du CPR) et quelques indépendants

Quant à Mohamed Abbou, il apparaît également comme un candidat pro-révolution. L'ancien secrétaire général du CPR, fondateur du Courant démocrate se présente comme un apôtre de la lutte anti-corruption. Dans les derniers sondages, son score et celui de son parti oscillent entre 4 et 6 %.

### Une surprise électorale annoncée

Le politiste Pierre Hastings (2007, p. 26-27), dans l'un des premiers ouvrages consacrés à la surprise électorale, notait que l'étonnement était devenu une espèce de « rite verbal » imposant la surprise comme catégorie obligée de l'interprétation.

Les journalistes et les « experts politiques » tunisiens n'ont d'ailleurs pas cessé d'user et d'abuser de la métaphore tellurique pour analyser les résultats des intentions de vote, qui sondage après sondage, semblait consacrer le discrédit de la classe politique et l'émergence de figures politiques improbables. Au regard des enquêtes d'opinion, les résultats du premier tour n'auraient pas dû susciter la surprise des commentateurs.

En effet, les deux candidats arrivés en tête du premier tour sont bien ceux désignés par les sondages depuis mai 2019. La seule différence réside dans l'inversion des positions : Kais Saïed, crédité de 18,4 % des suffrages exprimés, devance Nabil Karoui (15,58 % des voix).

Par conséquent, si la « surprise électorale suppose [...] que les choix gagnants ne sont pas connus d'avance » et que le résultat des urnes « ne correspond pas aux anticipations formulées et admises comme probable durant la période qui l'a immédiatement précédé » (Quantin, 2007, p. 66-67), alors l'élection présidentielle tunisienne ne relève pas de la catégorie des scrutins étonnants. Ou

---

porters, les mêmes abonnés ou soutiens du candidat pouvant apparaître sur plusieurs pages ou groupes de soutien *Facebook*.

45. Soudani S., « Présidentielle : les objectifs inavoués des candidatures », *Le Courrier de l'Atlas*, 28/08/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-presidentielle-les-objectifs-inavoues-des-candidatures-22566/>>

plutôt, force est de constater qu'il n'y pas d'élections surprenantes, mais « une *episteme* qui appréhende l'évènement à travers les catégories de la surprise, un ordre du discours, selon la terminologie de Michel Foucault, élaboré à partir de paroles variées mais convergentes, produites par des agents divers mais par une volonté commune de produire une vérité » (Hastings, 2007, p. 16-17). C'est plus la parole du sujet surpris que l'élection surprenante qui importe ici.

En effet, les réactions de la presse expriment, de manière quasi-unanime, leur surprise : Seif Soudani du *Courrier de l'Atlas* évoque « la stupéfaction générale à l'annonce des premières tendances », Frida Dahmani de *Jeune Afrique* parle « coup de théâtre », alors que les quotidiens arabophones, *Chourouk* et *Le Maghreb* poursuivent dans la veine du commentaire tellurique, le premier invoquant un « tremblement de terre » et le second un « tsunami »<sup>46</sup>.

Les résultats apparaissent surtout mal acceptés tant de la majeure partie du monde journalistique que des candidats vaincus. Les réactions des médias ressortissent à une forme du déni de réalité, comme si leur matrice cognitive était mise en défaut par des scores impensables, bien qu'annoncés.

Cette dissonance cognitive s'est notamment exprimée à travers une analyse en termes conspirationnistes. Dès le lendemain des élections, le vice-président président de l'Ordre des experts comptables de Tunisie expriment son incompréhension vis-à-vis des résultats du premier tour : Kais Saïed aurait bénéficié d'une « machine » et d'un « financement occultes » qui auraient fait tomber les jeunes dans le « piège des Ligues de protection de la révolution » (LPR)<sup>47</sup>. Il est impensable qu'Abdelkrim Zbidi « avec toute sa propagande médiatique et les moyens mis à sa disposition [ait] atteint à peine la moitié des électeurs Kais Saïed ». L'universitaire Rafea Tabib n'est pas en reste : « la campagne de Kais Saïed, affirme-t-il le 18 septembre, s'est appuyée sur des moyens que seules des grandes firmes internationales qui travaillent sur les réseaux sociaux peuvent avoir. [...] Seules des entités de cette envergure possèdent la possibilité de manipuler les populations à travers Facebook en s'appuyant sur les algorithmes assez compliqués comme le micro-ciblage politique »<sup>48</sup>. Et d'ajouter, quelque jours plus tard, sur la chaîne *Attessia TV* : « L'affaire est beaucoup plus importante que l'ascension de Kais Saïed, il s'agit d'un grand complot, pour créer une porte d'entrée en Algérie et en Libye »<sup>49</sup>.

Un examen détaillé des résultats permet de dépasser tant les analyses en termes de complots que de surprise électorale. L'inscription d'environ 1,500 million de nouveaux électeurs sur les listes électorales, lors de la dernière

46. Krichen Z., « Kais Saïed et Nabil Karoui officiellement au second tour : le tsunami du premier tour de la présidentielle et les affrontements politiques à venir », *Le Maghreb*, 18/09/2019.

47. Particulièrement proche d'Ennahdha et des salafistes, ces LPR, créées en mai 2012, ont conduit des actions violentes contre l'UGTT et Nidaa Tounes, en 2012 et 2013. Voir Soudani S., « Victoire de Kaïd Saïed : premières théories du complot », *Le Courrier de l'Atlas*, 20/09/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-victoire-de-kais-saied-premieres-theories-du-complot-22650/>>.

48. *Ibid.* Imed Dghij, ancienne figure des LPR affirme être l'un des artisans de la victoire Kais Saïed « en ayant convaincu le juriste de se présenter à l'élections depuis 2016 », même si, *in fine*, il a soutenu le candidat Seifeddine Makhoulouf, « l'avocat des salafistes ».

49. *Webdo*, « Rafea Tabib : « Les élections tunisiennes cachent un complot contre l'Algérie », 26 septembre 2019, <<http://www.webdo.tn/2019/09/26/rafaa-tabib-les-elections-tunisiennes-cachent-un-complot-contre-lalgerie/>>

opération d'enregistrement, ne s'est pas traduit par une hausse significative en chiffre absolu du taux de participation : en septembre 2019, 3 372 973 Tunisiens se sont rendus aux urnes, soit 49 % du corps électoral alors qu'en 2014, ils étaient 3 339 666 à se déplacer au premier tour de la présidentielle de 2014, soit un taux de participation de 62,91 %<sup>50</sup>. Cette faiblesse relative du taux de participation est également un indice de la désaffection d'une forte majorité de Tunisiens qui, dans un sondage effectué par Sigma Conseil sur la performance du gouvernement durant la législature 2014-2019, évaluaient très négativement l'action gouvernementale<sup>51</sup>.

Comme l'affirme sans ambages, le journaliste Thameur Mekki, dans son éditorial de *Nawaat*, les résultats de la présidentielle sont l'expression du « crachat des électeurs » : les candidats du sérail sont distancés, voire renvoyés à des scores dérisoires<sup>52</sup>.

Abdelfattah Mourou, candidat d'Ennahdha arrive en troisième position avec 12,88 %. Ce chiffre relativement faible montre qu'il n'a pas fait le plein des voix nahdhaouies, une partie des suffrages du parti islamique s'étant probablement portée vers Kais Saïed, Seifeddine Makhhlouf (4,37 %, 8<sup>e</sup> position), candidat d'obédience islamo-nationalistes ou encore vers le conservateur Mohamed Lotfi Mraïhi (6,56 %).

Mourou est suivi par Abdelkrim Zbidi (10,73 %), puis par Youssef Chahed (7,38 %). Les mauvais choix politiques effectués par Béji Caïd Essebsi (le maintien à tout prix de son fils Hafedh à la tête de Nidaa Tounes a contribué à sa désagrégation) et la « fabrication de toute pièce d'un candidat sans préparation et sans parti, en la personne de Zbidi [...] pour tenter de régénérer un parti moribond et écarter un chef de gouvernement désobéissant »<sup>53</sup> ont ruiné le camp séculariste-bourguibiste et coûté la qualification de l'un d'eux au second tour.

Toutefois, force est de constater que d'autres candidats sans être soutenus par de véritables structures politiques ont obtenu des scores très honorables, juste derrière Zbidi et Youssef Chahed. Safi Saïd, journaliste nationaliste arabe et indéfectible soutien du colonel Kadhafi, a obtenu 7,11 % des suffrages devançant de peu Mohamed Lotfi Mraïhi.

Quant à la gauche partisane, elle a sombré corps et âme. Les deux candidats se disputant l'héritage du Front populaire obtiennent moins de 1 % chacun : Mongi Rahoui (0,81 %) devance Hammami (0,69 %), alors que ce dernier était arrivé en troisième position au premier tour de la présidentielle de 2014 avec 7,82 % des suffrages.

La sanction touche les anciens ministres dont 7 se retrouvent sous le seuil des 1 %<sup>54</sup>. Mohamed Abbou, éphémère ministre en charge de la réforme administrative dans le premier gouvernement de la Troïka, est mieux loti avec un

50. MOEUE, *op. cit.*

51. Krichen Z., « Évaluation de la performance du système gouvernemental au cours de la législature 2014-2019 : succès dans le domaine de la sécurité, échec ailleurs (en arabe) », *Le Maghreb*, 11/07/2019.

52. Mekki T., « Édito-Présidentielles 2019 : le crachat des électeurs » *Nawaat*, 17/09/2019, <<https://nawaat.org/portail/2019/09/17/edito-presidentielles-2019-le-crachat-des-electeurs/>>.

53. Mrad H., « Un vote de déclasserment », *Le Courrier de l'Atlas*, 17/09/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/point-de-vue-tunisie-un-vote-de-declasserment-22634/>>

54. Amri S. E., « De 0 à 10 : quelle note l'électeur tunisien a-t-il attribué aux anciens ministres, candidats à l'élection présidentielle (en arabe) », *Nawaat*, 24/09/2020, <<http://nawaat.org/portail/2019/09/24/يسونوتال-ابحانال-مّيقي-فبيك-قرشع-ىلار-رفص-نم/>>.

score plus honorable de 3,63 %. Il devance Moncef Marzouki qui n'a pas pu franchir la barre des 3 % (2,97).

Quant à Abir Moussi, la thuriféraire du régime de Ben Ali, elle s'installe dans le paysage politique avec 4,02 % des suffrages. Elle compte sur son parti et les élections législatives pour faire son entrée au parlement.

Prises en sandwich entre les deux tours de l'élection présidentielle anticipée, les élections législatives ont été plutôt éclipsées par les médias. Elles sont pourtant fondamentales dans la mesure où la répartition des pouvoirs prévue par le Constitution du 27 janvier 2014 institue, d'une part, un déséquilibre entre le législatif et l'exécutif au détriment de ce dernier, et d'autre part, un déséquilibre au sein de l'exécutif entre le chef du gouvernement et le président de la République à l'avantage du premier. La forte personnalisation impliquée par l'élection du président au suffrage universel conduit probablement de nombreux électeurs à surévaluer la réalité du pouvoir présidentiel, tout comme elle contribue à simplifier les enjeux politiques, alors que le scrutin législatif, où des dizaines de listes de candidats sont en compétition dans chaque circonscription, aurait tendance à les complexifier.

### **D'une campagne à l'autre, des élections législatives au second tour de la présidentielle**

Le 14 septembre, la campagne électorale pour les législatives débute lentement. Les partis se trouvent dans l'obligation d'analyser les conséquences possibles du premier tour de l'élection présidentielle sur leur stratégie électorale et de l'intégrer dans leur calcul politique. La problématique des partis s'inscrivant dans une mouvance islamo-conservatrice ou nationaliste arabe est de tirer profit de la victoire de Kais Saïed au premier tour du scrutin présidentiel en se positionnant comme des formations inscrites dans une « ligne pro-révolution ». Aussi les figures de ses partis, eux-mêmes candidats à la présidentielle, appellent à voter en faveur de Kais Saïed au second tour<sup>55</sup>. Ennahdha compte surfer sur la vague Kais Saïed et faire démentir les sondages qui, depuis le mois de mai, le place sous la barre des 20 %. Quant à Qalb tounes, il compte s'appuyer sur la dynamique créée par son champion, Nabil Karoui, mais il est concurrencé à la fois par Tahya Tounes qui veut attirer l'électorat dit « moderniste » que rebute un vote en faveur d'un parti et d'un homme associés à la corruption et par le PDL d'Abir Moussi dont l'objectif est de drainer tout ce que la Tunisie compte de voix anti-islamistes. De son côté, Aïch Tounsi est ébranlé par la publication le 2 octobre d'un contrat signé entre Olfa Terras-Rambourg et le cabinet America to Africa Consulting qui est chargé de créer des liens et d'organiser des rencontres entre cette dernière et des décideurs économiques, ainsi que des acteurs de la société civile aux États-Unis, en Europe, en Amérique Latine et en Afrique<sup>56</sup>.

55. C'est le cas d'Abdelfattah Mourou, de Safi Saïd (présent sur une liste du Mouvement du peuple), de Seifeddine Makhoulf (Coalition al Karama), de Lotfi Mraïhi (l'Union populaire républicaine), de Moncef Marzouki (L'autre Tunisie), de Mohamed Abbou (Courant démocratique).

56. Derbeli M., « Législatives 2019 : Affaire Olfa Terras Rambourg, le vrai du faux », *Nawaat*, 04/10/2019, <<https://nawaat.org/portail/2019/10/04/legislatives-2019-affaire-olfa-terras-rambourg-le-vrai-du-faux/>>.

*L'Année du Maghreb*, n° 23, 2020-II, 327-353

La campagne qui n'est pas très active laisse présager un faible taux de participation et une forte fragmentation parlementaire liée à la fois au mode de scrutin et à une offre électorale pléthorique.

Les premiers résultats qui tombent le soir du 6 octobre confirment la plupart des pronostics émis par la presse tunisienne. Le taux de participation s'avère très faible (41,3 %), inférieur à celui du premier tour de la présidentielle et bien en deçà de celui des législatives de 2014 (68,36 %). Cette faible participation s'opère fonction de critères économique, générationnel et de sexe. Les régions les plus marginalisées économiquement sont celles où les taux d'abstention sont les plus élevés : dans la circonscription de Kasserine seuls 28,33 % des électeurs ont voté. Le contraste est patent avec le gouvernorat de Ben Arous, au sud de la capitale, où le taux d'abstention a été le plus faible. Par ailleurs, le taux de participation dérisoire (9 %) de la tranche d'âge la plus jeune (18-25 ans) ressemble à un boycott. À noter également que seulement un peu plus d'un tiers des femmes (36 %) se sont déplacées pour voter<sup>57</sup>.

Comme pour la présidentielle, le personnel politique de la législature 2014-2019 apparaît en perdition. Certes, le mouvement Ennahdha ne s'effondre pas et demeure la première formation politique du pays avec 19,55 % des suffrages et 52 sièges. Mais il perd près de 400 000 voix et 17 sièges par rapport à 2014 et près d'un million de voix au regard de l'élection constituante de 2011. Les autres partis ayant participé au gouvernement, lors de la précédente législature, subissent une cuisante défaite : Nidaa Tounes (3 sièges) a quasiment disparu de la scène parlementaire, Afek Tounes grapple 2 sièges contre 8 dans la précédente assemblée. Quant au parti du chef du gouvernement, Youssef Chahed, il se classe en 7<sup>e</sup> position tant par le nombre de voix (116 582 soit 4,06 des suffrages exprimés) que par le nombre de sièges (14).

Parmi les formations politiques présentes à l'ARP lors de la précédente législature, le Courant démocratique est celle qui s'en sort le mieux. Elle réalise un meilleur score que son fondateur, Mohamed Abbou, à la présidentielle. Elle gagne 19 sièges par rapport à 2014. Elle est devancée en voix par le parti de Abir Moussi, mais elle dispose avec 22 sièges de 3 députés de plus que le PDL.

Le parti des nostalgiques « officiels » de l'ancien régime, qui fait ainsi son entrée au parlement en troisième position par le nombre de voix et à la 4<sup>e</sup> place par le nombre de sièges (19), annonce qu'il s'opposera de toutes ses forces à Ennahdha. À noter l'entrée en 5<sup>e</sup> position au parlement (21 sièges, 5,91 %), à la « droite » du Mouvement Ennahdha, de la Coalition Al Karama, dont le porte-parole est l'avocat Seifeddine Makhoul. Il précède les nationalistes arabes du Mouvement du peuple qui obtiennent 4,52 % des suffrages (15 sièges).

Parmi les nouveaux partis politique, Qalb Tounes remporte la mise. Mais la formation dirigée par Nabil Karoui, qui récolte 14,49 % des voix et 38 sièges, n'arrive pas en première position, largement devancé par Ennahdha, alors qu'elle avait revendiqué au lendemain des élections la victoire.

À noter l'échec retentissant des listes Aïch Tounsi qui ne gagnent qu'un siège avec 1,62 % des voix, alors qu'au plus fort de leur popularité dans les sondages publiés (en juin), elles étaient créditées de 7 % des intentions de vote.

57. Soudani S., « Les chiffres insolites des élections législatives », *Le Courrier de l'Atlas*, 08/10/2020, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-les-chiffres-insolites-des-elections-legislatives-22742/>>.



Confrontés à cette configuration parlementaire éclatée, les journalistes s'interrogent sur la gouvernabilité du pays et sortent les calembours pour construire d'hypothétiques coalitions à même de soutenir un gouvernement viable. Devant la difficulté de définir les contours d'une majorité parlementaire, ils évoquent le spectre d'une dissolution et d'élections législatives anticipées<sup>58</sup>. Mais en attendant, les difficultés à venir, la perspective à court terme est le second tour de l'élection présidentielle.

La campagne du second tour débute officiellement le 3 octobre, soit trois jours avant les législatives. Tandis que les avocats de Nabil Karoui demandent à plusieurs reprises sa remise en liberté, Kais Saïed annonce qu'il ne fera pas campagne au second tour pour « des raisons morales », car « soucieux d'éviter toute équivoque concernant l'égalité des chances entre les candidats », coupant l'herbe sous les pieds de ceux qui l'appelaient à se retirer de la course présidentielle. Finalement libéré le 9 octobre, le magnat des médias réitère sa demande de report du second tour au motif qu'il ne lui reste que deux jours pour faire campagne, mais en vain. Il accepte, malgré tout, de participer le 11 octobre à un débat télévisé face à son adversaire.

Deux jours plus tard, Kais Saïed remporte une victoire écrasante avec 72,71 % des suffrages comme le laissait supposer les sondages officiels qui circulaient la semaine précédant le vote. Le taux de participation est en progression pour atteindre 55 %, soit respectivement 6 et 13 points de plus que pour le premier tour de la présidentielle et pour les élections législatives.

C'est la première fois en Tunisie, dans le cadre d'élections libres, qu'un individu ou une liste remporte une victoire d'une telle ampleur. Le vote des jeunes, dont de nombreux nouveaux inscrits a fait fortement pencher la balance du côté de Kais Saïed. Selon le sondage de sortie des urnes de Sigma Conseil, 90 % des jeunes inscrits de la tranche 18-25 ans ont voté Kais Saïed. Avec 83,8 % des voix, il arrive également largement en tête chez les 26-44 ans. Par ailleurs, le niveau de diplôme est une variable clé qui discrimine les deux électeurs : seulement 13,9 % des diplômés du supérieur ont voté en faveur de Nabil Karoui contre 86,1 % pour Kais Saïed<sup>59</sup>.

Quelle est la signification cette victoire massive ? Le vote en faveur de Kais Saïed a, tout d'abord, une dimension morale : « les électeurs ont voté pour des valeurs qu'ils n'ont pas trouvées dans la classe politique, des valeurs d'honnêteté, d'incorruptibilité d'ascétisme et de fidélité aux principes affichés »<sup>60</sup>. Il est également fort probable, en relation avec l'affirmation précédente, que les électeurs de Kais Saïed ne soient pas tous adeptes de son projet d'instauration d'un système politique qui inverserait la pyramide des pouvoirs et qui mettrait les partis politiques entre parenthèses. Il n'est pas incongru de formuler l'hypothèse que les trois-quarts des électeurs du nouveau président de la République attendent bien plus une amélioration de leurs conditions matérielles de vie

58. Lafrance C., « Législatives en Tunisie : les résultats officiels confirment le morcellement du parlement », *Jeune Afrique*, 10/10/2019, <<https://www.jeuneafrique.com/840973/politique/legislatives-en-tunisie-les-resultats-officiels-confirment-le-morcellement-du-parlement/>>.

59. Soudani S., « Raz-de-marée électoral pour Kais Saïed, élu président », *Le Courrier de l'Atlas*, 14/10/2019. <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-presidentielle-kais-saied-ne-fera-pas-campagne-au-second-tour-22733/>>

60. Krichen Z., « Kais Saïed président de la République : significations et défis », *Le Maghreb*, 16/10/2019.

que de savoir comment ils choisiront leurs gouvernants lors des prochaines échéances électorales.

Par ailleurs, adepte d'une révolution inscrite dans « le cadre de la légalité constitutionnelle »<sup>61</sup>, il compte soumettre un projet présidentiel de révision de la Constitution à référendum en s'appuyant sur l'alinéa 3 de l'article 144. Or, l'organisation d'une telle consultation doit être approuvée par au moins les deux-tiers des députés (145). Cet obstacle semble à lui-seul dirimant, les députés n'ayant pas vocation à scier la branche sur laquelle ils sont assis. Pris dans les filets d'un système politique dont on voit mal comment il pourra le bouleverser de fond en comble, il sera conduit à l'occasion de l'anniversaire du déclenchement du soulèvement du 17 décembre 2010 à prononcer un discours durcissant et dénonçant la coupure entre l'élite et le peuple. Dans ce « discours fleuve digne des plus grands leaders populistes »<sup>62</sup>, il décrète le 17 décembre comme jour férié et clame haut et fort qu'il réalisera les revendications du peuple en dépit des machinations et des complots qui se trament dans « les pièces obscures ». Il y célèbre « la dignité et la grandeur morale du peuple, son discours sonnait comme un appel à l'*empowerment* » (Tarragoni, *op. cit.*, p. 292). Les conspirateurs ne sont autres que les élites et les médias qui s'efforcent d'empêcher la réalisation des exigences du peuple. Ce sont des « illusionnistes » qui « fabriquent quotidiennement les crises » et qui veulent faire porter au président élu la responsabilité de leur échec. Mais « avec l'aide de Dieu », le peuple les vaincra<sup>63</sup>.

Toutefois, pour l'heure, au sortir des élections, ce sont les manœuvres et tractations politiques entre les partis qui dominent.

La phase électorale achevée, c'est au Mouvement Ennahdha, arrivé en tête des législatives, de proposer le nom d'une personnalité susceptible de former un gouvernement de coalition. Mais le parti islamique ne dispose que de 52 sièges à l'ARP, par conséquent, il devra nouer des alliances avec les formations politiques disposant d'un nombre significatif de sièges pour atteindre, au moins, les 109 sièges de la majorité absolue. Autrement dit, une question clé demeure : comment concilier arithmétique et politique ?

## Fragmentation électorale et transactions politiques

Le Mouvement d'Ennahdha multiplie les contacts en vue de constituer les alliances parlementaires qui lui permettront de former un gouvernement viable. *A priori*, une alliance avec Qalb Tounes (38 sièges) n'apparaît pas envisageable, le parti islamique n'ayant eu de cesse durant la campagne électorale d'accuser la formation dirigée par Nabil Karoui d'être le parti de la corruption. Aussi se tourne-t-il initialement vers les partis dits de la « ligne révolutionnaire »,

61. Lussato C., « "Ai-je l'air d'un salafiste ?" Kais Saïed, favori de la présidentielle tunisienne, s'explique », *L'Obs*, 20/09/2019, <<https://www.nouvelobs.com/monde/20190920.OBS18711/ai-je-l-air-d-un-salafiste-le-favori-de-la-presidentielle-tunisienne-s-explique.html>>

62. Mohsen-Finan K., « Les beaux jours du populisme en Tunisie », *Orient XXI*, 13/04/2020, <<https://orientxxi.info/magazine/les-beaux-jours-du-populisme-en-tunisie,3756>>.

63. Ayadi H., « Kais Saïed dans son discours du 17 décembre : le président et le peuple contre tous (en arabe) », *Le Maghreb*, 19/12/2019.



notamment le Courant démocratique (22 élus) et le Mouvement du peuple (16 élus). Mais ces formations conditionnent leur participation à l'obtention des ministères de l'Intérieur et de la Justice pour le premier et du ministère de l'Éducation pour le second, revendications jugées alors inacceptables par le mouvement islamique. Elles exigent également l'établissement d'un accord préalable autour d'un programme de gouvernement fondé sur les priorités nationales. Dans le même temps, Ennahdha ne souhaite pas s'afficher avec la Coalition Al Karama dont l'intégration dans le gouvernement serait susceptible d'être un repoussoir politique pour l'éventuelle entrée d'autres partis dans le gouvernement. Reste Tahya Tounes, mais le parti de Youssef Chahed n'aligne que 14 députés et quelques indépendants.

Cependant, avant de former un gouvernement, Ennahdha a pour objectif de faire élire son président au perchoir de l'ARP. Rachid Ghannouchi se positionnerait ainsi, à la fois comme le deuxième personnage de l'État, et comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement permettant au mouvement islamique de constituer l'axe central du pouvoir dans la législature à venir. Dans cette optique, Ennahdha oublie très vite la nécessité d'établir un « cordon sanitaire » à l'égard du parti sur lequel pèsent des « soupçons de corruption »<sup>64</sup>. Pour ce faire, le parti islamique engage des négociations avec Qalb Tounes et la Coalition Al Karama qui, en échange de l'obtention des deux vice-présidence de l'ARP, acceptent de soutenir l'élection de Rachid Ghannouchi au perchoir prévu le 13 novembre. Si cet accord informel a fonctionné pour Rachid Ghannouchi et la députée de Qalb Tounes, Samira Chaouchi, les deux étant respectivement élus président (123 voix) et 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'ARP (109 voix), en revanche il a échoué pour le candidat à la seconde vice-présidence (Yousri Dali, Coalition Al Karama), lâché par le parti de Nabil Karoui.

Ce rapprochement entre Ennahdha et Qalb Tounes fait, d'une certaine façon, sauter le tabou d'une participation de Qalb Tounes au gouvernement, bien que cette éventualité soit rejetée par les partis de la « ligne révolutionnaire », le Courant démocratique et le Mouvement du peuple. De surcroît, Qalb Tounes et Tahya Tounes, bien que proches idéologiquement – les deux formations tiennent un discours libéral et « moderniste » – ne peuvent pas se positionner au sein d'une même majorité parlementaire du fait du contentieux consécutif à l'arrestation de Nabil Karoui, lors de la campagne électorale<sup>65</sup>.

Le 14 novembre, le Majles Choura<sup>66</sup> d'Ennahdha propose l'ancien secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture sous la Troïka, Habib Jemli pour former le gouvernement. Le 15 novembre, le président de la République le charge de cette mission pour une durée d'un mois renouvelable une fois, conformément aux dispositions de la Constitution. C'est une personnalité effacée qui doit mener les négociations et passer les compromis nécessaires avec les

64. Krichen Z., « Ennahdha, Qalb Tounes et la Coalition Al Karama : la nouvelle Troïka (en arabe) ? », *Le Maghreb*, 14/11/2019

65. Brésillon T., « En Tunisie, Ennahdha peut-il choisir la rupture pour former un gouvernement », *MEE*, 20/11/2019, <<https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/en-tunisie-ennahdha-peut-il-choisir-la-rupture-pour-former-un-gouvernement>>.

66. Le « parlement » du Mouvement Ennahdha. Selon les statuts du parti, cette instance, composée de 150 membres, fixe la politique générale et les orientations principales du parti, désigne, au nom du parti, les candidats aux fonctions de chef d'État, de chef du gouvernement ou à la présidence de l'assemblée législative.

diverses formations politiques sur la répartition des différents portefeuilles et l'orientation des politiques publiques. Alors que l'UGTT et l'UTICA souhaitaient la nomination d'une personnalité « indépendante » et « compétente dans le domaine économique », Ennahdha choisit une figure de second rang, « un chef de gouvernement faible potentiellement simple exécutant »<sup>67</sup>, incapable de rivaliser avec la direction historique du mouvement et d'imposer son style et ses choix au « Cheikh ».

Habib Jemli se heurte d'ailleurs rapidement à des difficultés qui paraissent insurmontables. Les acteurs de la négociation n'ont pas de réels programmes politiques et Ennahdha n'a pas un groupe parlementaire suffisamment étoffé pour imposer ses choix aux autres formations politiques. Aussi les négociations, sans contenu programmatique réel, se transforment-elles en un marchandage portant exclusivement sur la distribution des quotas de portefeuilles ministériels. Après plus d'un mois de négociations, le Courant démocratique, le Mouvement du peuple et Tahya Tounes se retirent des pourparlers en vue de la formation du gouvernement Jemli. C'est d'ailleurs au regard de cette problématique que le président du bureau politique d'Ennahdha, Noureddine Arbaoui, tient le Courant démocratique et le Mouvement du peuple pour responsables de l'échec des négociations. Il dénonce l'« intransigeance du Courant démocratique », précisant qu'Ennahdha avait accepté les principales exigences du parti fondé par Mohamed Abbou, c'est-à-dire l'obtention du portefeuille de la Justice et d'un méga-ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative chapeautant les départements de l'audit et des contrôles fiscaux. Toutefois, le Courant démocratique n'a pas pu obtenir le rattachement de la police judiciaire au ministère de la Justice en raison du veto des syndicats de police qui rejettent catégoriquement tout changement de tutelle. Par ailleurs, Ennahdha aurait refusé la proposition élaborée dans le cadre de l'initiative de médiation prise par le professeur de droit Jawhar Ben M'barek et le journaliste et militant politique, proche de Moncef Marzouki, Habib Bouajila, c'est-à-dire la désignation du ministre de l'Intérieur parmi trois personnalités nationales indépendantes présentées par Ennahdha, le Courant démocratique et Tahya Tounes avec droit de veto pour chacun des trois partis<sup>68</sup>. Or la formation islamique aurait été « intraitable sur la désignation du controversé Sofiene Sliti, actuel porte-parole du tribunal de première instance de Tunis et du pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, connu pour ses prises de parole parfois virulentes contre l'extrême gauche »<sup>69</sup>.

À la suite de cet échec des négociations, Habib Jemli propose la formation d'un gouvernement de figures technocratiques. Son initiative est conçue pour permettre à Rachid Ghannouchi de reprendre la main et concevoir un gou-

67. Si dans son CV, Habib Jemli précise qu'il est sans appartenance politique, les archives de la page officielle d'Ennahdha sur internet montre que Jemli était présenté sous la Troïka comme un membre du mouvement islamique. Voir Soudani S., « La technocratie, maladie chronique de la démocratie », *Le Courrier de l'Atlas*, 18/11/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-la-technocratie-maladie-chronique-de-la-democratie-22972/>>.

68. Jelassi M. Y., « Entre Ennahdha, le Courant démocratique et le Mouvement du peuple : Habib Jemli dans le dédale des négociations (en arabe) », *Nawaat*, 25/12/2019, <<http://nawaat.org/portail/2019/12/25/ببيجبحلأبأعشلأظفوحو-رايأتلأ-نقضمنالأنيب/2019/12/25/>>.

69. Soudani S., « L'impossible gouvernement Jemli », *Le Courrier de l'Atlas*, 24/12/2019, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-l-impossible-gouvernement-jemli-23155/>>.

vernement Ennahdha-Qalb Tounes qui ne dit pas son nom, sous couvert d'un gouvernement de « compétences nationales ». En effet, comme le fait remarquer le journaliste Seif Soudani, les noms proposés par Habib Jemli « proviennent systématiquement des seconds rangs des deux partis », cachant à peine « une tentative grossière d'en occulter l'appartenance partisane »<sup>70</sup>. Situation qui conduit la presse à s'interroger sur la capacité du gouvernement Jemli à obtenir la confiance de l'ARP au début de l'année 2020.

La lecture de réalité politique tunisienne en 2019 donne le sentiment que les partis sont englués dans les calculs « politiques », incapables de développer une vision économique et sociale qui puisse sortir le pays du marasme économique qui s'aggrave d'année en année depuis 2011. Les gouvernants semblent avoir délaissés les problèmes économiques et sociaux pour se focaliser sur les luttes de pouvoir.

Or au regard des résultats, il apparaît clairement que les électeurs ont envoyé un message de rejet aux élites gouvernementales représentées par Ennahdha, Nidaa Tounes et ses rejetons. Cette défiance s'est incarnée dans l'affirmation d'un « moment populiste » (Camau, 2020, art. cit.), qui s'est traduit par la victoire de Kais Saïed à l'élection présidentielle. Pour autant cette victoire ne signifie pas que l'on a affaire à une institutionnalisation du populisme en Tunisie. La refondation révolutionnaire et démocratique souhaitée par le président de la République ne paraît guère envisageable au regard de la configuration parlementaire.

Reste à savoir quelle sera la capacité d'un gouvernement de coalition, probablement miné par les calculs politiques de ses différentes composantes, à apporter des solutions à la régression économique et sociale. Tant la configuration politique que le mode de fonctionnement des institutions tunisiennes semblent déboucher sur un blocage institutionnel dont on ne voit pas très bien l'issue.

Cette situation risque d'amoinrir un État déjà faible qui, incapable de faire appliquer les lois, n'a jamais pu remettre en cause les logiques rentières de l'économie tunisienne, logiques qui contribuent à alimenter l'économie informelle et la corruption. Cette situation conduit bon nombre de Tunisiens à penser que la classe politique s'intéresse exclusivement à l'accès aux fonctions politico-administratives assimilées à des prébendes et permettant de bénéficier d'une immunité étroitement associée à l'impunité.

D'où le développement à la fois de l'antiparlementarisme et de mouvements de protestation endémiques qui en appellent à « un État de justice, c'est-à-dire à un État qui respecte la dignité des citoyens quelle que soit leur origine sociale et régionale »<sup>71</sup>. Depuis la chute du régime de Ben Ali, les formes de l'allégeance des gouvernés aux gouvernants n'ont pas fondamentalement changé

70. Soudani S., « Le gouvernement Jemli est-il mort-né ? » *Le Courrier de l'Atlas*, 6/01/2020, <<https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-le-gouvernement-jemli-est-il-mort-ne-23186/>>.

71. ICG, *Décentralisation en Tunisie : consolider la démocratie sans affaiblir l'État*, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord, n° 198, 26 mars 2019, <<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/198-decentralisation-en-tunisie-consolider-la-democratie-sans-affaiblir-letat>>.

et demeurent fragiles : elles sont exclusivement liées à la capacité de l'État à créer les conditions d'une relative prospérité économique et à redistribuer les ressources matérielles contribuant au mieux vivre de la population. Or l'État tunisien ne peut plus satisfaire les revendications matérielles sans passer par un accroissement de son endettement, dont l'évolution et le contrôle sont placés sous l'œil inquisiteur du FMI.

### Bibliographie

- CAMAU Michel, 2020, « Un moment populiste tunisien ? Temporalité électorale et temporalité révolutionnaire », *Revue tunisienne de science politique*, vol. 3, sem. 1, p. 65-98.
- CHOUIKHA Larbi, 2019, « Le processus électoral tunisien en 2019 : instabilité institutionnelle et jeu des acteurs », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos (REIM)*, n° 27, <<https://revistas.uam.es/index.php/reim/article/view/reim2019.27.011>>.
- HASTING Michel, 2007, « La surprise électorale ou les infortunes de l'énonciation », in Dabène Olivier, Hasting Michel et Massal Julie (dir.), *La surprise électorale. Paradoxe du suffrage universel*, Paris, Aix-en-Provence, Karthala/IEP, Coll. Science Politique Comparative, p. 13-30.
- HAYAT Samuel, PÉNEAU Corinne, SINTOMER Yves, 2018, « La représentation incarnation », *Raisons politique*, n° 72, p. 5-19.
- QUANTIN P., 2007, « Compétitions imparfaites et résultats imprévus : expériences africaines », in Dabène O., Hasting M. et Massal J. (dir.), *La surprise électorale. Paradoxe du suffrage universel*, Paris, Aix-en-Provence, Karthala/IEP, Coll. Science Politique Comparative, p. 65-80.
- TARRAGONI Federico, 2019, *L'esprit démocratique du populisme. Une nouvelle analyse sociologique*, Paris, La Découverte.
- ROSANVALLON Pierre, 2020, *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil.
- SAÏED Kais, 2018, « Entretien (en arabe) », in Jendoubi Kamel (dir.), *Que vive la République*, Tunis, Alif, p. 202-204.

## Chronologie Tunisie 2019

**17 janvier** : grève générale organisée par l'UGTT. Elle mobilise près d'un million de salariés de la fonction et du secteur publics.

**27 janvier** : annonce officielle à Monastir, ville natale de Habib Bourguiba, fondateur de la Tunisie indépendante, de la création du parti Tahya Tounes (Vive la Tunisie).

**6-15 mars** : décès de quinze nouveau-nés, pour la plupart prématurés, à la maternité de la Rabta d'une infection nosocomiale. Ce drame révélateur de la dégradation du service public de la santé débouche le 10 mars sur la démission du ministre de la Santé, Abderraouf Cherif.

**6 avril** : lors du congrès de Nidaa Tounès à Monastir, le président Béji Caïd Essebsi annonce son intention de ne pas se représenter lors de l'élection présidentielle prévue en novembre.

**27 avril** : 12 ouvriers agricoles transportés à l'arrière d'un pick-up sont tués dans un accident de la route dans la Délégation de Sebala (gouvernorat de Sidi Bouzid). L'épisode suscite une vive émotion dans l'opinion publique tunisienne.

**1<sup>er</sup> mai** : congrès constitutif de Tahya Tounes à Radès (banlieue de Tunis).

**18 juin** : adoption par le Parlement d'amendements durcissant les conditions de candidature aux élections.

**27 juin** : le président de la République subit « grave malaise ». En l'absence d'informations, les rumeurs sur le décès de Béji Caïd Essebsi enflent. Le 1<sup>er</sup> juillet, le président de la République quitte l'hôpital.

- Double attentat-suicide à Tunis, contre un véhicule de police et une caserne de la garde nationale. Mort d'un agent des forces de l'ordre. Il est revendiqué par l'organisation État islamique.

**5 juillet** : signature du décret de convocation des électeurs par le président de la République.

**8 juillet** : le recours déposé par 51 députés contre les amendements introduits par le projet de loi électorale adopté, le 18 juin, par l'Assemblée des représentants du peuple est rejeté par l'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets lois (IPCCPL).

**18 juillet** : le fils du président de la République, Hafedh Caïd Essebsi, annonce que son père ne promulguera pas le projet de loi électorale adopté par l'ARP le 18 juin.

**25 juillet** : le chef de l'État, Béji Caïd Essebsi décède. Le président du Parlement, Mohamed Ennaceur assure les fonctions de chef de l'État par intérim.

**22-29 juillet** : opération de dépôt des candidatures aux élections législatives.

**27 juillet** : obsèques de Béji Caïd Essebsi.

**2-9 août** : opération d'enregistrement des candidatures à l'élection présidentielle.

**14 août** : l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) publie une liste de 26 candidats retenus en vue de l'élection présidentielle anticipée de septembre, organisée à la suite du décès du président Béji Caïd Essebsi, en juillet.

**23 août** : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Tunis émet un mandat de dépôt contre Nabil Karoui dans le cadre d'une affaire d'évasion fiscale et de blanchiment.

**31 août** : publication de la liste définitive des 26 candidats retenus à l'élection présidentielle par l'ISIE.

**2-14 septembre** : campagne officielle de l'élection présidentielle.

**15 septembre** : Les deux candidats arrivés en tête au premier tour de l'élection présidentielle, qui se qualifient pour le second tour en octobre, sont le juriste constitutionnaliste Kais Saïed (18,4 % des suffrages) et l'homme d'affaires incarcéré, Nabil Karoui, (15,6 % des voix).

**6 octobre** : élections législatives. Victoire relative du Mouvement Ennahdha (19,55 % des voix et 52 sièges) suivi de Qalb Tounes, le nouveau parti de Nabil Karoui (le Cœur de la Tunisie, 14,49 % des suffrages, 38 sièges).

**13 novembre** : l'ARP élit son nouveau président en la personne de Rachid Ghannouchi, chef et fondateur du parti Ennahdha.

**15 novembre** : le président Kais Saïed charge Habib Jemli, ancien secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture, sur proposition d'Ennahdha, de former un nouveau gouvernement.